



**COMMUNES ASSOCIEES
D'OUTARVILLE
LOIRET
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2018**

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 13 Mars 2018 s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie d'Outarville, **le Mercredi 21 Mars 2018** à vingt heures trente, sous la présidence de Monsieur Michel CHAMBRIN, Maire.

Étaient présents : Michel CHAMBRIN, Sylvain NAUDET, André VILLARD, Chantal IMBAULT, Gwendoline DAVID, Roselyne LACOMBE, Auguste DA SILVA, Michel TEIXEIRA, Daniel CHAIN, Pierre COISNON, Philippe FOUCHER, Anne-Marie LIDDELL.

Excusés : Yves GAÏTANAROS (pouvoir à Michel CHAMBRIN), Isabel MARQUES, Pauline LELUC.

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents en début de séance :	11
Nombre de conseillers arrivés en cours de séance :	1
Nombre de pouvoirs :	1
Nombre de votants :	13

Le Conseil Municipal a nommé Gwendoline DAVID comme secrétaire de séance.
La séance est déclarée ouverte.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à émettre des remarques sur le procès-verbal de la séance du 05 février dernier afin de pouvoir par la suite procéder à son approbation.
Le compte rendu de la séance du 05 février 2018 est adopté à la majorité sous réserve de l'étude des remarques inscrites sur le courrier de Monsieur Foucher au secrétaire de séance.

I - DELIBERATIONS :

Finances

1- Vote des subventions aux associations au titre de 2018

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Naudet, 1^{er} adjoint.

Entendu l'exposé de Monsieur Naudet rappelant le contenu du règlement d'attribution des subventions et suite à la Commission Communication & Animation proposant d'allouer les montants 2018 aux associations comme suit, **Considérant** les dispositions légales d'attribution, les membres du Conseil, membres d'associations ne prennent pas part au vote pour les associations concernées,

Il sera inscrit au budget primitif au Chapitre 65 article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » la somme de 5 850 € répartis de la façon suivante entre les associations :

***Subvention à l'association « CATM » au titre de 2018**

Mme Lacombe et M.Chain étant membres de cette association ne prennent pas part au vote.

Subvention allouée pour le fonctionnement : **200 €**

Votée à la majorité (9 pour – 1 abstention)

***Subvention à l'association « ADMR » au titre de 2018**

Subvention allouée pour le fonctionnement : **150€**

Votée à la majorité (11 pour – 1 abstention).

***Subvention à l'association « ASELCO » au titre de 2018**

Mme Liddell étant membre de cette association ne prend pas part au vote

Subvention allouée pour le fonctionnement : **300€**

Subvention allouée pour un projet : **50€**

Votée à la majorité (10 pour – 1 abstention)

***Subvention à l'association « Club des Anciens » au titre de 2018**

Mme Lacombe, Mme Imbault, M. Chain étant membres de cette association ne prennent pas part au vote.

Subvention allouée pour le fonctionnement : **450€**

Voté à la majorité (8 pour – 1 abstention)

***Subvention allouée à l'association « Comité des fêtes d'Allainville » au titre de 2018.**

Mme Lacombe et M. Villard étant membres de cette association ne prennent pas part au vote.

Subvention allouée pour le fonctionnement et projet : **400€**

Votée à la majorité (9 pour – 1 abstention)

***Subvention allouée à l'association « Don du Sang » au titre de 2018.**

Subvention allouée pour le fonctionnement : **100 €**

Votée à la majorité (11 pour – 1 abstention)

***Subvention à l'association « L'Ecole Buissonnière » au titre de 2018**

Subvention allouée pour le fonctionnement : **200€**

Voté à la majorité (11 pour -1 abstention)

***Subvention à l'association « K Danse » au titre de 2018.**

Subvention allouée pour le fonctionnement : **50€**

Votée à la majorité (11 pour – 1 abstention)

***Subvention à l'association « Musique d'Outarville » au titre de 2018**

Subvention allouée pour le fonctionnement : **2 050€**

Subvention allouée pour un projet : **500€**

Votée à la majorité (11 pour et 1 abstention)

***Subvention à l'association « Rugby Club » au titre de 2018**

Subvention allouée pour le fonctionnement : **400€**

Votée à la majorité (11 pour – 1 abstention)

***Subvention à l'association « Les Vignes d'Avaux » au titre de 2018**

M. Chain étant membre de cette association ne prend pas part au vote

Subvention allouée pour le fonctionnement : **500€**

Votée à la majorité (10 pour -1 abstention)

***Subvention à l'association « Familles Rurales » au titre de 2018**

Mme Imbault, M. Chain étant membres de cette association ne prennent pas part au vote.

Subvention allouée pour le fonctionnement : **500€**

Votée à l'unanimité.

Délibération 10-2018

Monsieur Pierre Coisnon arrive en cours de séance à 21h14. Le nombre de votants passe à 13.

Administration

2 –Projet d'implantation couverture radio mobile ORANGE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du rendez-vous qu'il a eu avec ORANGE pour un projet d'implantation d'une future antenne relais sur la commune.

Ceci afin d'améliorer la qualité du réseau de téléphonie mobile sur le territoire de la commune tant en terme de couverture que de capacité réseau. Ce site mobile fonctionnera en 3G et 4G pour permettre de répondre aux nouveaux usages de télécommunication. Ce nouvel emplacement pourrait se situer rue du bac à Poily.

L'installation de cette future antenne relais donnera lieu à un versement d'une redevance pour occupation du domaine public

Entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal à l'unanimité autorise ORANGE à mener une étude pour l'implantation de leur future antenne relais.

Délibération 11-2018 (à l'unanimité)

3 – Demande mise à disposition d'un local communal à La Poste.

Monsieur le Maire présente le projet de convention de mise à disposition d'un local communal permettant d'accueillir ses facteurs lors de la pause méridienne (du lundi au samedi entre 12h et 13h30 environ) et pour leur prise de service. Cette demande fait suite à l'évolution des activités du Groupe La Poste. Ainsi la Poste sollicite la mise à disposition d'un local communal susceptible d'accueillir 5 facteurs et un parking de stationnement pour 5 voitures. Le local mis à disposition est situé au rez de chaussée du bâtiment communal « Centre Social » pour une surface d'environ 20m2. L'assemblée débat sur le montant du loyer.

Le Conseil Municipal à l'unanimité AUTORISE le Maire à signer ladite convention de mise à disposition d'un local communal au groupe La Poste.

Délibération 12-2018 (à l'unanimité)

4- Lancement du projet de mutuelle communale

Délibération ajournée

5 – Projet de Mise en culture parcelle ZP N° 48 -49

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a la possibilité de mettre en culture les parcelles référencées ZP 48 d'une superficie de 1ha48a82ca- ZP 49 d'une superficie de 0ha47a64ca.

Un contrat de prestations de travaux agricoles avec l'entreprise LAMBERT Marc est proposé à l'assemblée.

La nature des travaux à effectuer pour la culture d'orge de printemps s'élève à 1006.40 € HT pour 2ha20.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir acter la décision de mise en culture de ces parcelles et de confier la prestation de travaux agricoles sous-jacente à l'entreprise Lambert Marc.

Au terme du débat, le Conseil Municipal décide de mettre en culture cette parcelle pour 1 an à compter de 2018 et de valider la proposition tarifaire de l'entreprise Marc Lambert.

Délibération 13-2018 (9 pour – 1 contre-3 abstentions)

6 – Convention entre le Département et la commune d’Outarville –modalités de fonctionnement de l’Espace Services Publics

Monsieur le Maire donne lecture de la convention entre le Département et la Commune régissant les modalités de fonctionnement de l’Espace Service Publics.

Afin de contribuer au maintien de la présence des Services Publics de qualité au plus près des citoyens et de contribuer à leur inclusion numérique, le Département le Gestionnaire de l’ESP d’Outarville ont décidé de créer et d’exploiter conjointement un « Espace Services Publics » au sein des locaux du gestionnaire. La présente convention a pour objet de définir les services rendus par l’ESP tout en précisant les responsabilités réciproques du Département et du gestionnaire.

Après débat, le Conseil Municipal approuve à 12 voix pour et 1 abstention ladite convention.

Délibération 14-2018 (12 pour – 1 abstention)

Personnel

7- Instauration de la journée de solidarité- Fixation des autorisations spéciales d’absences discrétionnaires liés à des évènements familiaux – Approbation du Règlement intérieur

Vu le Code Général des Collectivité territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droit s et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité pour la Commune d’Outarville de se doter d’une charte commune s’appliquant à l’ensemble du personnel communal précisant un certain nombre de règles, principes et dispositions relatives à l’organisation et au fonctionnement des services municipaux,

Considérant que le projet de règlement intérieur soumis à l’examen du Comité Technique a pour ambition, sur la base des dispositions encadrant l’activité du personnel communal, de faciliter l’application des prescriptions édictées par le statut de la Fonction Publique Territoriale, notamment en matière :

1. d’organisation du travail
2. d’hygiène et de sécurité
3. de règles de vie dans la collectivité
4. de gestion du personnel
5. de discipline
6. de mise en oeuvre du règlement

Vu l’ avis favorable du Comité Technique en date du 20/02/2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 12 voix pour et 1 abstention

DIT que la journée de solidarité est instituée lors d’un jour férié précédemment chômé.

FIXE cette journée au Lundi de Pentecôte.

ADOpte le règlement des autorisations spéciales d’absence pour le personnel communal tel que présenté dans l’annexe N° 5 du Règlement intérieur

ADOpte le règlement intérieur du personnel communal conformant à la réglementation en vigueur à la date du 1^{er} septembre 2015,

DECIDE de communiquer ce règlement à tout agent employé à la Commune d’Outarville,

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibération 15-2018 (12 pour- 1 abstention)

Décisions

Décision 2018-03

Devis de CEGELEC d’un montant de 727.00 € HT pour le remplacement en led d’une applique supplémentaire à Epreux.

Décision 2018-04

Devis de la SICAP d’un montant de 1 190.08 € HT pour le remplacement en led d’une applique défectueuse face au 3 et supplémentaire face au 5 à Ponville.

Décision 2018-05

Proposition tarifaire de L’ entreprise Création Parcs et Jardins pour la prestation d’élagage des arbres d’Outarville et des communes associées décomposée en trois tranches.

Tranche 2018 :

- Devis N° 02462 – 8 375.00 € HT

Tranche 2019 :

- Devis N° 02463 – 1 845.00 €

- Devis N° 02464 – 4 450.00 € HT

Tranche 2020 :

- Devis N° 02465 - 4265.00 € HT

– Devis N° 02466- 825.00€ HT

Le Conseil Municipal a pris acte de ces décisions.

III- Affaires diverses

Travaux de création d'un office cuisine à la salle des fêtes

Les entreprises ont été retenues .Date de démarrage des travaux à la mi-mai.

Finances

La commission des Finances se réunira le 28 mars à 18h30 et le 4 avril.

Divers

*Monsieur le Maire présente la page spéciale départementale remis par le président du CATM ou la section d'Outarville est à l'honneur lors de la cérémonie d'hommage aux morts en Afrique du Nord du 05/12/2017 à Erceville.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35

Fait à Outarville, le 21 Mars 2018

Le Maire

M.CHAMBRIN